

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 mai 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Vana Nazarian, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Souhila Cherfi, Conseillère en analyse et gestion de la conformité réglementaire
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Leslie Roberts, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0704

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2026 en y retirant le point 30.010.

Adopté à l'unanimité.

CE26 0705

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0706

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 jours, les contrats les services de signalisation et d'ingénierie pour la production de planche de signalisation et de plans de détour dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21325;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Entreprises Madali inc.	1 à 3, 5 à 7 et 10 à 11	674 308,68 \$
Échafauds Plus (Laval) inc.	12	17 590,83 \$
Entreprise de signalisation SEDGE ltée.	13 à 15	1 096 286,63 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267317001

CE26 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Global Payments Direct inc. (Global), pour les services liés aux terminaux de point de vente ainsi qu'aux transactions effectuées en ligne, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 575 299,51 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 avril 2026;
- 2 - d'autoriser une dépense de 382 115,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1269505002

CE26 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Chartrand Ford (Ventes) inc., seule firme soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de freins pour les véhicules légers et intermédiaires pour le parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une somme maximale de 5 179 356 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21237;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 035 871,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Chartrand Ford (Ventes) inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets afférents, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1265593012

CE26 0710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation inc., le contrat pour les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques d'une capacité de 15 000 mètres cubes situé au 800, rue des Seigneurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 56 872 630,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2506-195981-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 8 655 465,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 079 698,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1269897001

CE26 0711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois par laquelle Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance du maintien de la circulation et de la gestion des impacts dans le cadre des travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 804 250,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2353;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Intervia inc. à cet effet;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Intervia inc.;
- 4 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1260649005

CE26 0712

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'addenda à l'acte de donation conclue le 20 octobre 2023 entre le Conseil des arts du Canada et la Ville, pour la donation de l'œuvre intitulée « Personnages » de l'artiste Louis Archambault;

- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de la donation pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, à l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1267637002

CE26 0713

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Hydro-Québec, des droits d'occupation du domaine public en vertu de l'Annexe A de l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CM19 0061) pour le déploiement 2026-2029 de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1258848035

CE26 0714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9376-9727 Québec inc., un terrain vacant d'une superficie approximative de 456 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et connu comme étant le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de réaménagement du boulevard Marcel-Laurin, le tout sans contrepartie monétaire, les taxes, le cas échéant, étant à la charge de la Ville, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de cession;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de cession;
- 3- de verser au domaine public à titre de rue et de trottoir, le lot 3 354 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1265668004

CE26 0715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins de logements sociaux, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CG20 0141 adoptée le 24 février 2020;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville d'entreprendre les procédures requises, notamment en radiation des avis d'assujettissement publiés au Registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1263867001

CE26 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de retirer l'assujettissement au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles identifiés par les numéros de lots 3 361 259, 3 361 260, 5 097 267, 2 162 102, 1 424 728, 1 424 727, 1 180 889, 1 573 179, 1 573 180, 1 573 181 et 1 573 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels avaient été assujettis en vertu de la résolution CM22 0366, adoptée le 21 mars 2022
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville d'entreprendre les procédures requises, notamment en radiation des avis d'assujettissement publiés au Registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1263867002

CE26 0717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété d'une superficie de 547 mètres carrés, située au 10111, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, aussi connue et désignée comme étant le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local, le tout tel qu'illustré au plan P-85 Montréal-Nord, préparé par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 2023;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et la cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 530 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1264501001

CE26 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., représentée par Management du Groupe Redbourne inc., pour un terme d'un an à compter du 1^{er} août 2026, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant la Tour Télus, d'une superficie de 75 796 pieds carrés, à des fins de bureaux pour le Service des finances et de l'évaluation foncière, pour un loyer total de 3 613 092 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 1 374 681 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 692 839 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 681 842 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver, pour l'année 2027, un ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour une somme de 1 924 553 \$, net de ristourne;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1268042001

CE26 0719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Galion Équité S.E.C., pour une période de neuf ans et sept mois, à compter du 1^{er} août 2026, des espaces au 8^e et au 9^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville, d'une superficie de 43 850 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins du Service de l'approvisionnement et du Service des infrastructures du réseau routier pour une dépense totale de 14 487 192 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2028, au montant de 354 509 \$, au net;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1264069002

CE26 0720

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de CDM De Montréal inc., pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, des espaces au 3^e et au 4^e étage de l'immeuble situé au 80, rue Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 024 125 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 356 957 \$, net de ristourne, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 179 906 \$ relevant de la compétence locale et 177 051 \$ de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 3- d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, pour l'année 2027 au montant de 719 164 \$, net de ristourne;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1269653002

CE26 0721

Attendu que la Ville a :

- pris connaissance du cadre normatif du FIERH;
- comprend les modalités du programme applicables à la municipalité et à son projet;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles;
- autorise officiellement le dépôt de la demande d'aide financière au FIERH.

Il est

RÉSOLU :

de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH).

Adopté à l'unanimité.

20.015 1269531001

CE26 0722

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Montréal International, dans le cadre du mandat d'attraction et de rétention d'organisations internationales à Montréal pour l'année 2026;

- 2- d'autoriser l'utilisation pour cette même période des contributions antérieures non utilisées et reportées de 47 449 \$ au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1260418001

CE26 0723

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 600 000 \$ à Montréal International, pour la mise en œuvre des initiatives d'attraction d'investissements directs étrangers et de rayonnement du Montréal économique, en concordance avec le Plan économique 2030 pour la période 2026-2029;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1268468002

CE26 0724

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de services de gré à gré entre la Ville et Montréal en Histoires, pour réactiver le parcours Cité Mémoire du Vieux-Montréal, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 pour une somme maximale de 789 850 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 24 mars 2026;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 721 240 \$ pour les exercices 2026 à 2028, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1268021002

CE26 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à l'Anonyme U.I.M., pour les services professionnels pour répondre aux enjeux de cohabitation sociale, de salubrité, de propreté et de sécurité dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 412 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, conformément à son offre de service en date du 1^{er} mai 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1264819001

CE26 0726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Investissements 1919 William inc., à des fins de logement social, un terrain vacant, situé à l'est de la rue Chatham et au nord de la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 574 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1535,1 mètres carrés, pour la somme de 9 293 113 \$, plus les taxes applicables, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite :
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu aux ententes et à la satisfaction du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;
- 3- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du vendeur, Investissements 1919 William inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1255639002

CE26 0727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale et finale, de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Appartements Métropolitains s.e.c., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 26 924 347 relativement à un terrain désigné par une partie du lot 6 672 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Bombardier, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1264396001

CE26 0728

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'accord de partenariat du Salon de l'entrepreneuriat au sein du StartupFest 2026, entre la Ville et Conseillers d'Affaires Embrase inc., pour un montant total de 551 880 \$, taxes incluses, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2026 du StartupFest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1268298001

CE26 0729

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de 50 000 000 \$ du budget 2026 relié à l'Entente entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (Réflexe 3 - 2025-2029), afin qu'une somme de 152 100 \$, représentant un budget de revenus équivalent à un budget de dépenses, soit de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1268798005

CE26 0730

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relative à l'exploitation coordonnée des stations de pompage SP01 et SP02, situées dans le secteur de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1257409005

CE26 0731

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Bruno Possa, directeur des travaux publics de la Ville de Kirkland, à titre de membre du comité technique, tel que prévu au Règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, en remplacement d'Erik Rolland, directeur sortant des travaux publics de la Ville de Pointe-Claire, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1266055001

CE26 0732

Il est

RÉSOLU :

de nommer Amélie Cliche, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, Gerlando Guarraggi, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Sophie Mohsen, conseillère de ville à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membres du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités, pour la durée du mandat 2026-2028.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1267856002

CE26 0733

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques pour procéder à l'enregistrement de quatre éléments du programme Coup de poing marques officielles auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;

- 2- d'autoriser une dépense de 2 976,40 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1260402001

CE26 0734

Vu la résolution CA26 27 0081 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville pour l'année 2026, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une contribution financière de 71 000 \$, en provenance du ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le cadre de la subvention « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 » pour les projets de réaménagement et d'animation de la bibliothèque Langelier et de la bibliothèque mobile;
- 2- d'augmenter le budget 2026 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 71 000 \$, à la suite de la réception de ce montant;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1269577001

CE26 0735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le remboursement de 558 893,22 \$, taxes incluses, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour les travaux requis au bâtiment municipal situé au 1835-1847, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1265553001

CE26 0736

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 148 000 \$ provenant de la Compagnie Trust Royal pour la programmation des Concerts Campbell dans les parcs de Montréal à l'été 2026;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4- d'autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation des Concerts Campbell à l'été 2026, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1264286001

CE26 0737

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 722 500 \$, soit 1 360 000 \$ du budget de fonctionnement et 362 500 \$ de l'entente Réflexe 3 (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie 2025-2029), en provenance du Service du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la Stratégie centre-ville 2030, pour les projets de 2026, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1268798006

CE26 0738

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE26 0606;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1268538003

CE26 0739

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 145,91 \$, relative au déplacement de Soraya Martinez Ferrada, mairesse de Montréal, d'Aref Salem, vice-président du comité exécutif et d'Andréanne Moreau, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont lieu à Québec, du 13 au 15 mai 2026;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1260175001

CE26 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Natasha Daswani à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, pour un mandat de trois ans, et ce, jusqu'au 4 mai 2029.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1267665002

CE26 0741

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver des initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 1^{er} juin au 7 novembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1265703005

CE26 0742

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 paragraphe 13 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance 23, jointe au présent dossier décisionnel, approuvant une convention d'exploitation type entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal et approuvant des modifications aux conventions d'exploitation types existantes aux fins de l'application du Règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1265687001

CE26 0743

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 23 mai 2026 et jusqu'à 6 h, le 24 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 16 mai 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 18 mai 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Espace Esc ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 23 et 24 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 5 - d'autoriser Le Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 23 et le 31 mai 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1268994014

CE26 0744

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1265629001

CE26 0745

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) » et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1265515001

CE26 0746

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1267352002

CE26 0747

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1267352001

CE26 0748

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1000-1, adopté le 9 mars 2026 par le conseil municipal de la Ville de Hampstead;

- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Hampstead.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1260136004

CE26 0749

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1268283001

CE26 0750

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2025 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1267606001

CE26 0751

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de consultation réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Les jeunes et la sécurité à Montréal : perceptions et expériences de l'espace public ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1267181003

Levée de la séance à 10 h 27

70.001

Les résolutions CE26 0704 à CE26 0751 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint